

La [PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER](#) / T : 04.70.48.30.00 a obtenu la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour l'ensemble du département. L'Allier a été particulièrement touché par la sécheresse l'an dernier. 26 M€ seront utilisés pour indemniser les agriculteurs. 24 M€ ont déjà été versés depuis le début février. Le taux de perte reconnu est en fonction des communes est de 65 % à 40 %.